



ardèche  
LE DÉPARTEMENT



## Compte-rendu du COPIL du site Natura 2000 Tourbières du plateau de St Agrève

Vendredi 11 septembre 2020 à St Agrève

**Présents** : Damien Cocatre (chargé de mission N2000/ENS au PNRMA), M.Grivaud et J.Dumont (DDT07), Jean-Pierre Anchisi (VP PNRMA et président du COPIL), Valérie Charvillat (SMEC), Etienne Roche (Maire Devesset), Guillaume Choynet (Bureau d'étude Coenose), David Kornk et Joseph Jambon (Association d'Animation du Lac de Devesset), Eric Chantre (élu St Agrève), Maxime Callot (Directeur SIGLD), Christian Boucansaud (FDP07), Patrick Marcaillou (élu mairie St Agrève + SIGLD), Michel Dumas, Loïc Chardon (ONF)

**Excusés** : CCI, Comité Départemental de Triathlon, Groupe Mammalogique Auvergne, Pascal Terrasse (SDEA), association BEED, CA07, C.Sautière (CD07), Marie-Anne Revaka (CENRA),

**Le diaporama diffusé le jour du COPIL et le rapport d'activité 2020 sont téléchargeables à la fin de la page Internet dédié au site Natura 2000 de Saint -Agrève que vous pouvez trouver sur le site Internet du Parc des Monts d'Ardèche en cliquant sur les onglets suivants : « Les actions du Parc », « Préservation de la biodiversité », « Natura 2000 et les ENS... » puis « Le site Natura 2000 des tourbières... » ou en cliquant sur le lien suivant :**

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/les-actions-du-parc/biodiversite/natura-2000-et-les-ens-dans-le-parc-des-monts-dardeche/n2000-tourbieres-du-plateau-de-st-agreve/>

Le présent compte rendu reprend l'ordre du jour complété d'un relevé de décisions.

### 1- Bilan de l'animation de l'année 2020

Mr Jean-Pierre Anchisi, en tant que Président du site N2000, accueille et remercie l'ensemble des participants au COPIL. Un tour de table de présentation est réalisé puis Mr Anchisi explique aux participants que l'élection prévue à l'ordre du jour a été annulée pour des raisons de réserve électorale vis-à-vis des Sénatoriales. Une nouvelle date hors période de réserve a donc été choisie afin de pouvoir réaliser cette élection, il s'agit du 7 octobre 2020. L'élection a bien eu lieu à cette date est le Parc a été réélu structure animatrice du site ainsi que Mr JP Anchisi en tant que Président du site Natura 2000.

Concernant la mise à jour de la cartographie des habitats. L'étude a été confiée au bureau d'étude Coenose qui a présenté les premiers résultats lors du COPIL. L'étude a confirmé l'intérêt du site pour la préservation de certains habitats qui sont bien représentés et en bon état. Il s'agit des Pelouses à nard raide et des tourbières. Il s'avère que les tourbières boisées présentes sur le site ont des surfaces très significatives à l'échelle du Massif Central ce qui en fait un enjeu très fort de préservation. Le bureau d'étude a noté la présence de la Fougère des marais sur le lac de Véron, espèce protégée régionalement. Il conviendra alors de la rajouter dans le formulaire standard de donnée du site. Le chargé de mission propose de rajouter également l'Arnica, la Gentiane jaune et la Sphaigne qui n'étaient pas inscrites jusqu'à présent alors que ces espèces sont bien présentes sur le site.

Concernant la mise à jour des données naturalistes, le COPIL propose de rajouter les espèces d'écrevisses américaines sur la carte de répartition des Ecrevisses.

Concernant la présence de chauves-souris dans les tunnels de la Dolce via et du jointage des fissures, Mr Anchisi propose de mettre des nichoirs afin de compenser cette perte d'habitat potentiel pour les chauves-souris.



ardèche  
LE DÉPARTEMENT



Concernant les MAEC, le COPIL se demande si ces mesures vont être reconduites et où. La DDT07 rappelle que le renouvellement se fait tous les 5 ans et que nous sommes aujourd'hui dans une période charnière. Il est donc difficile de dire sous quelle forme elles seront reconduites. Cependant, il est quasiment certain qu'elles seront reconduites uniquement sur les sites Natura 2000. Si la cartographie en cours sur les habitats, révèlent de nouveaux habitats intéressants en dehors du périmètre Natura 2000 actuel, une extension pourrait éventuellement être envisagée afin de bénéficier de ces MAEC sur de nouvelles zones.

Concernant le triathlon qui a lieu tous les ans sur le lac de Devesset, l'animateur du site signale qu'il n'a pas été associé à l'évaluation des incidences cette année mais comme la manifestation a lieu toujours au même endroit et à la même période, il ne pense pas qu'il soit forcément nécessaire d'être associé complètement à la démarche mais il souhaite au moins être au courant que cela a été fait. Le directeur du SIGLD a suivi ce dossier de près et a pu nous confirmer que l'évaluation des incidences a bien été réalisée. Il a également pris note de la demande de l'animateur d'être informé ou associé à minima pour tous les événements à venir sur le lac.

Concernant le projet de parking au lac de Devesset, si la modification du PLU est acceptée, les travaux pourraient démarrer dès cet automne. Une réunion a donc été programmée prochainement avec l'ONF. La fourmilière semble pouvoir être déplacée. La DDT07 se demande toujours s'il ne faudra pas réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de la clause filet car ce parking pourrait augmenter la fréquentation du lac et donc potentiellement impacter le site Natura 2000.

Concernant le lac de Véron, la fédération de pêche, propriétaire du lac en bordure du site Natura 2000, a profité du COPIL pour parler du projet d'aménagement du lac pour en faire un lac de pêche à la truite. Pour cela, une vidange du lac et le débroussaillage du pourtour du lac sont prévus cet automne. L'autorisation administrative pour la vidange du lac a été accordée et elle devrait se dérouler en novembre. Le chargé de mission s'est rendu sur place et a pu montrer l'emplacement des fougères des marais qui ne seront pas débroussaillées. De même, il a pu vérifier que la vidange n'avait pas impacté le site Natura 2000 car il y avait une inquiétude au niveau du maintien de la ligne d'eau du lac qui se situe dans le site Natura 2000 en amont du lac vidangé. L'Écrevisse signal présente dans le lac a été éliminé au maximum mais il se peut qu'elle revienne car elle doit certainement être présente sur le lac amont également. Même si des pièges à espèces ont été installés en amont immédiat du lac vidangé, l'espèce était déjà présente dans le cours d'eau en aval du lac.

## 2- Proposition d'actions en 2020

Aucune remarque ou question n'a été émise à ce sujet.

## 3- Question diverses

La fédération de pêche a souhaité revenir sur le positionnement négatif du COPIL de 2019 concernant le classement du lac de Devesset en deuxième catégorie. La DDT07 a rappelé que ce n'était qu'un avis et qu'il n'avait pas de valeur juridique. Le COPIL avait donné cet avis négatif car le passage en deuxième catégorie autoriserait de fait l'amorçage ce qui semblait incompatible avec la baignade notamment au niveau de la qualité de l'eau. La fédération de pêche souhaitait changer de catégorie car les poissons actuellement présents dans le lac sont des poissons de deuxième catégorie et qu'on ne pouvait pas les pêcher toute l'année. Cependant, la fédération de pêche ne souhaite plus changer de catégorie aujourd'hui car la législation a changé. La pose d'un système anti-dévalaison a néanmoins été évoqué car le lac abrite des populations d'écrevisses américaines alors qu'il y a de l'écrevisse à pattes blanches juste en aval du lac. Le classement en 2<sup>ème</sup> catégorie aurait rendu cet équipement obligatoire.



ardèche  
LE DÉPARTEMENT



Le problème de cyanobactéries qui se sont encore développées cette année dans le lac a été une nouvelle fois évoqué. Le COPIL a souhaité savoir s'il était possible de faire une étude dans le cadre de Natura 2000 mais la DDT07 a répondu qu'il fallait dans ce cas prouver que cela avait un impact sur les espèces et les habitats visés par Natura 2000 ce qui ne semble pas être le cas. Une étude dans le cadre du contrat de rivière pourrait néanmoins être envisagée.

Un membre du COPIL témoigne de la présence de masses gélatineuses dans le lac ce qui est nouveau. Après échanges de photos par mail, il s'agirait de la Pectinatelle, une sorte de méduse d'eau douce, qui est une espèce invasive. Sa présence et son abondance semble être liées à la qualité de l'eau. Un travail sur ce facteur permettrait alors de la contenir tout comme les cyanobactéries.

Mr Jean-Pierre Anchisi remercie les participants et clos la séance à 12h30.

#### 5- Relevé de décisions :

- Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a été réélu pour 3 ans structure animatrice du site ainsi que Mr Jean-Pierre Anchisi en tant que Président du COPIL.